



**ELECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTE
DE DROIT**

**FORMULAIRE POUR LES LISTES DE CANDIDAT-ES DU CORPS
DES ETUDIANT-ES**

A déposer jusqu'au lundi 3 avril 2023 à 12h00 ultime délai

auprès de l'administrateur/trice de votre faculté.

QUI EST ELIGIBLE ?

L'ensemble des étudiant-es immatriculé-es à l'Université de Genève et inscrit-es dans la faculté concernée. (Statut, art. 54)

COMMENT SE PORTER CANDIDAT-E ?

Les candidatures porté-es sur la même liste doivent appartenir au même collège électoral. Aucun nom de candidat-e ne doit figurer plus d'une fois sur une liste ou sur plusieurs listes. Les listes de candidatures doivent porter la signature de chaque candidat-e.

PARRAINAGE:

Chaque liste doit être parrainée par trois électeurs/trices non candidat-es appartenant au même collège électoral que les candidatures présentes sur la liste. Chaque page doit être paraphée avec les initiales de chaque parrain/marraine. Un-e électeur/trice ne peut en principe parrainer plus d'un formulaire de candidatures.

PARRAINS/MARRAINES :

1. Nom : Prénom : Signature :
Tél. E-mail :

2. Nom : Prénom : Signature :
Tél. E-mail :

3. Nom : Prénom : Signature :
Tél. E-mail :

Cadre réservé au bureau électoral

Liste reçue le : à h. Visa

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTE DE DROIT

CORPS DES ETUDIANT-ES

Nom de la liste:

Ecrire en caractère d'imprimerie

	Nom et Prénom	E-Mail (@etu.unige.ch)	Date de naissance	Signature
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				

La liste ne peut pas comporter plus de candidat-es que le double du nombre de sièges à pourvoir, soit 8 candidat-es (4 sièges) pour le corps des étudiant-es.

En cas d'élections tacites, l'ordre d'apparition des candidat-es sur la liste fait foi. Ainsi, les 4 premiers/ières candidat-es de la liste seront élu-es alors que les suivant-es seront considéré-es comme «viennent-ensuite».